



Portage salarial pour les juristes ?

Par **Ben89**, le **12/03/2015** à **13:58**

Bonjour,

Je trouve des informations contradictoires sur la compatibilité entre l'exercice de juriste (conseil) et portage salarial.

Peut-on exercer une activité de conseil juridique sous cette forme ? Est-ce une activité réservée aux avocats ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **LinksFrance**, le **12/03/2015** à **15:29**

Bonjour,

N'hésitez pas à contacter Links Portage au 01 56 54 82 00, nous répondrons rapidement à toutes vos interrogations sur la compatibilité entre votre exercice de juriste-conseil et le portage salarial.

Cordialement,

Le Groupe Links - Plus de 15 ans d'expériences au service des hommes et des entreprises.

www.links-portage.com

Par **Aasti**, le **12/03/2015** à **21:38**

Bonsoir

Le conseil juridique est réservé aux avocats et l'ordre des avocats refuse le portage pour exercer cette activité.

Je reste à votre disposition pour vous expliquer les détails

Eliane Collomb

AASTI - 04 27 04 50 40